



©Florian Denis

Formation en distanciel

**LÉGISLATION ET
RÈGLEMENTATION ENCADRANT
LES ACTIVITÉS AVEC LA FAUNE
SAUVAGE CAPTIVE : DÉTENTION ET
ÉLEVAGE DE REPTILES ET
D'AMPHIBIENS EN FRANCE**

02 - 06/06/2025 | Distanciel (5 séances de 90 min)

OBJECTIF ET INTERVENANTES



OBJECTIF

Cette formation a pour objectif général de présenter et détailler le cadre législatif et réglementaire concernant les activités avec des reptiles et amphibiens en captivité.

Mode d'organisation et rythme

Distanciel synchrone (live), en cinq séances séparées de 24 heures. En inter entreprise et collectif.

Prérequis

Maîtrise du français (oral et écrit), engagement sur l'honneur sans évaluation.

Modalités d'évaluation

Une évaluation sommative sous forme de QCM est prévue en fin de session. Elle ne sanctionne pas l'acquisition du module.



INTERVENANTES



CHARLOTTE HUBLER
SHF

Titulaire d'un diplôme de formatrice professionnelle d'adultes et capacitaire "entretien et élevage" et "vente et transit" d'animaux d'espèces non domestiques depuis 2014, Charlotte est la chargée de mission "formation" de la SHF depuis le début de cette année. Elle intervient sur plusieurs actions de formation, notamment lorsqu'il s'agit d'espèces exotiques.



AUDREY TROCHET
SHF

Titulaire d'un doctorat en écologie obtenu en 2013, Audrey est arrivée à la SHF en 2020. Elle en est la responsable scientifique depuis 2023.

Elle intervient dans le cadre de la formation "Utilisation des animaux de la faune sauvage non hébergée à des fins scientifiques".

PROGRAMME DÉTAILLÉ

LUNDI 02 JUIN, 20H - 21H30

HORAIRES	CONTENU	OBJECTIFS
20h00 - 21h00 [Intervenante : Charlotte HUBLER]	Les textes internationaux et européens applicables aux activités liées aux animaux d'espèces non domestiques	<ul style="list-style-type: none">• Connaître les textes internationaux (CITES) et européens (CE 338/97)• Comprendre l'application de ces textes aux activités liées aux animaux d'espèces non domestiques (Focus : reptiles et amphibiens)• Situer ses activités dans le contexte réglementaire international et européen
21h00 - 21h30 [Intervenante : Charlotte HUBLER]	Exercices de compréhension, échanges et questions sur la thématique	<ul style="list-style-type: none">• Maitriser ses obligations et devoirs en fonction de ses activités• Exercer une veille réglementaire sur les textes internationaux et européens



PROGRAMME DÉTAILLÉ

MARDI 03 JUIN, 20H - 21H30

HORAIRES	CONTENU	OBJECTIFS
20h00 - 21h00 [Intervenante : Charlotte HUBLER]	La protection de la faune européenne et française Le bien-être animal La loi contre la maltraitance animale La CNCFSC	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les textes de protection de la faune européenne (Convention de Berne) et française (Arrêtés) • Comprendre l'application de ces textes aux activités liées aux animaux d'espèces non domestiques (Focus : reptiles et amphibiens) • Maitriser ses obligations et devoirs en fonction de ses activités • Exercer une veille réglementaire sur les textes européens et nationaux • Définir les notions de bien-être animal • Connaître la loi contre la maltraitance animale (30 novembre 2021) • Comprendre le contenu de ce texte en rapport avec les animaux d'espèces non domestiques (Focus : reptiles et amphibiens) • Exercer une veille législative sur les textes nationaux
21h00 - 21h30 [Intervenante : Charlotte HUBLER]	Exercices de compréhension, échanges et questions sur la thématique	

MERCREDI 04 MAI, 20H - 21H30

HORAIRES	CONTENU	OBJECTIFS
20h00 - 21h00 [Intervenante : Charlotte HUBLER]	Les textes encadrant les activités de détention, d'élevage et de vente et transit des animaux d'espèces non domestiques	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les textes encadrant les activités citées (Code de l'environnement, arrêtés, autres textes) • Comprendre l'application de ces textes aux activités liées aux animaux d'espèces non domestiques (Focus : reptiles et amphibiens) • Maitriser ses obligations et devoirs en fonction de ses activités • Exercer une veille réglementaire sur les textes encadrants les activités citées
21h00 - 21h30 [Intervenante : Charlotte HUBLER]	Exercices de compréhension, échanges et questions sur la thématique	

PROGRAMME DÉTAILLÉ

JEUDI 05 JUIN, 20H - 21H30

HORAIRES	CONTENU	OBJECTIFS
20h00 - 21h00 [Intervenante : Charlotte HUBLER]	Les dispositions encadrant les procédures de dépôt d'un certificat de capacité et d'une autorisation d'ouverture d'établissement Les activités parallèles	<ul style="list-style-type: none">• Connaître les procédures liées au dépôt d'une demande de certificat de capacité et d'autorisation d'ouverture d'établissement (Focus : reptiles et amphibiens)• Situer ses activités dans le contexte, prévoir son parcours et mobiliser les ressources adaptées• Maitriser ses obligations et devoirs en fonction de ses activités et exercer une veille zootechnique• Définir les activités parallèles : transport d'animaux, production et/ou stockage d'aliments destinés à des animaux, etc.• Maitriser ses obligations et devoirs concernant les activités parallèles
21h00 - 21h30 [Intervenante : Charlotte HUBLER]	Exercices de compréhension, échanges et questions sur la thématique	

VENDREDI 06 JUIN, 20H - 21H30

HORAIRES	CONTENU	OBJECTIFS
20h00 - 20h15 [Intervenantes : Charlotte HUBLER Audrey TROCHET]	La Société herpétologique de France	<ul style="list-style-type: none">• Comprendre les activités de la Société herpétologique de France• Connaître la fonction de la « commission captivité » de la Société herpétologique de France
20h15 - 21h00 [Intervenantes : Charlotte HUBLER Audrey TROCHET]	Bilan de la semaine : exercices de révision, échanges et questions sur les thématiques et cas personnels	
21h00 - 21h30		Evaluation

INFORMATIONS PRATIQUES & INSCRIPTIONS

INFORMATIONS PRATIQUES



Lieu de formation

Visioconférence synchrone (live), via la plateforme Zoom



Nombre de participants

Nombre minimum d'inscriptions : 15 personnes / Pas de maximum



Contenu pédagogique

Cours théoriques diffusés par supports PPT. Les cours sous forme de documents sont livrés après la formation aux apprenants.



Contact

Pour toute question, merci de nous contacter à l'adresse suivante : formation@lashf.org



Publics concernés

Publics concernés : Professionnels et particuliers. Personnels du secteur de la recherche, du secteur de la vente, du secteur vétérinaire et du secteur zoologique. Personnes au contact d'animaux d'espèces non domestiques. Personnes détentrices ou non d'un certificat de capacité pour l'entretien et l'élevage, la vente, la vente et le transit, la présentation au public, le soin à faune sauvage. Toutes personnes souhaitant se renseigner sur les thématiques abordées.

INSCRIPTIONS



Afin de vous inscrire, nous vous remercions de bien vouloir remplir le formulaire en ligne, en cliquant sur le lien suivant, avant le 19/05/2025 :

[ACCÉDER AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION](#)

Le coût individuel de formation s'élève à **262,50 €**.
Un tarif préférentiel*, s'élevant à **225 €**, sera appliqué aux adhérents à jour de leur cotisation 2025.

La SHF étant certifiée Qualiopi, le coût de cette formation peut être financé par l'OPCO de votre employeur.

*Si le stagiaire finance lui-même le coût de la formation, il doit être adhérent pour bénéficier de ce tarif. Si le coût est supporté par son employeur, ce dernier doit être adhérent en tant que personne morale.

Conditions d'annulation

Au plus tard 10 jours avant le début de la formation. Passé ce délai, les coûts pédagogiques seront facturés à 100%. Téléchargez le [Règlement intérieur de nos actions de formation](#).



Société Herpétologique de France

SIRET 442 242 079 00022 – NDA n° 11756775575

Siège social : 57 Rue Cuvier, CP 41, 75005 Paris

<https://lashf.org>, – formation@lashf.org